

## **Commune d'UFFHEIM**

---

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

#### **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM**

#### **DE LA SEANCE DU LUNDI 3 FEVRIER 2020**

---

L'an deux mil vingt, le lundi 3 février, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire.

Présents : HAAS Bernard, WADEL Patrick, CHAFFARD Jacques, ALMY René, COLETTI Charlotte, FEYERTAG Alain, HERTER Georges, KOERPER Jean-Luc, LEIBY Thomas, MOSER Muriel, RIBSTEIN André, ROOS Sabine.

A donné procuration : ./.

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

#### **ORDRE DU JOUR**

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Dotation de l'arme de défense individuelle des Gardes Champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin

Point 4 / Droit de préemption urbain

Point 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 6 / Rapport des Adjoints & Commissions

Point 7 / Divers & Informations

Monsieur Christian MARTINEZ souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et aborde les points à l'ordre du jour.

**POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du lundi 16 décembre 2019 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

**POINT 2 / Affaires financières**

2.1 Approbation de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE les chèques suivants

**401,47 €** à titre de subvention de l'Association Mémorial Maginot de Haute-Alsace ;

**2 298,00 €** à titre de remboursement du sinistre concernant le candélabre près du rond-point de la rue du 20 Novembre par Groupama ;

**146,68 €** à titre de remboursement des frais de gaz par Madame Marguerite GOEPFERT ;

**86,15 €** à titre de remboursement des frais de gaz par Monsieur Jean-Claude GOEPFERT ;

**184,50 €** à titre de remboursement des frais d'électricité par Monsieur Jean-Claude GOEPFERT ;

**179,35 €** à titre de remboursement des frais de gaz par Madame Sophie GRUNER ;

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

2.2 Acquisition de défibrillateurs

En application du décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, il est fait obligation aux établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019 approuvant l'adhésion au groupement de commandes mis en place par Saint-Louis Agglomération pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes ;

Le marché a été attribué à la société Best Of Santé de Soppe-le-Bas.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir deux défibrillateurs, l'un pour la Maison des Associations et l'autre pour l'école ;

ARRETE le plan de financement comme suit

<i>Montant total HT</i>	2 388,40 €
<i>Dotation de Soutien à l'Investissement Local – 50 %</i>	1 194,20 €
<i>Autofinancement</i>	1 194,20 €

INSCRIT la dépense au budget 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ordre de commande et tout document afférent à ce dossier.

**2.3 Encart publicitaire de l'abribus**

Monsieur le Maire expose la demande de Saint-Louis Agglomération de disposer de grands supports (type abribus) pour lancer une campagne de communication de notoriété sur l'ensemble du territoire.

Deux encarts seraient disponibles aux dimensions de 120 x 175 cm dans la vitrine de l'abribus de la rue d'Altkirch.

En cas d'accord de location des emplacements au profit de Saint-Louis Agglomération, il s'avère nécessaire de fixer le tarif de location de l'encart publicitaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de louer les encarts de l'abribus de la rue d'Altkirch à Saint-Louis Agglomération ;

FIXE le tarif à 200 € annuel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**POINT 3 / Dotation de l'arme de défense individuelle des Gardes Champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin**

Les missions de la Brigade Verte du Haut-Rhin et plus précisément des gardes champêtres doivent répondre au mieux sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique aux besoins et attentes de la population des communes adhérentes au dispositif.

Traditionnellement affectés à un travail de proximité, de lien social et à la lutte contre les incivilités de tout ordre, le garde champêtre a vu ses compétences se diversifier et son rôle évoluer ces dernières années, notamment depuis les attentats de 2015. Pour ces raisons, il nous appartient de fournir aux gardes champêtres dont les missions évoluent inéluctablement sur le terrain de la sécurité publique, des moyens de défense adaptés permettant de faire face à tous les types de situation qu'ils sont susceptibles de rencontrer tant pour leur propre sécurité que pour celle de nos concitoyens.

Légalement, les textes prévoient que les gardes champêtres peuvent être armés dans les conditions prévues aux articles R. 312-22, R 312-24 et R312-25 du code de la sécurité intérieure. Les gardes champêtres peuvent être armés de n'importe quel calibre de la catégorie B 1° (9 mm, 38 spécial, 44 magnum, 357, 45 ACP, etc.). Et contrairement à l'agent de police municipale, le garde champêtre peut être armé à la seule discrétion du maire et après en avoir informé le préfet, lequel ne peut que se borner à viser l'autorisation municipale.

En ce qui concerne le choix de l'équipement, l'arme pressentie est un Glock 17. Il s'agit d'un pistolet semi-automatique, conçu et fabriqué pour les [forces militaires](#) et les [services de police et qui équipe de plus en plus de services de police municipale](#).

Tel que le prévoit l'arrêté ministériel du 14 avril 2017, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les gardes champêtres sont soumis à une formation préalable à l'armement obligatoire, uniquement pour l'armement de catégorie B1°. Les gardes champêtres devront préalablement satisfaire aux conditions de leur armement en étant déclarés aptes au port de l'arme et en ayant suivi avec succès la formation prévue. Par ailleurs, des séances de tir annuelles devront être mises en place afin de valider et maintenir le port d'armes des gardes champêtres.

La décision d'armer le garde champêtre relève de la seule décision des Maires. Cependant, compte tenu des incidences de cet armement je tenais à soumettre ce point à l'avis préalable du Conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 8 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention,**

APPROUVE l'armement des gardes champêtres.

#### **POINT 4 / Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncements au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 1 parcelle 17 – 58 rue du 20 Novembre – 2 953 m<sup>2</sup>*
- ♦ *Section 2 parcelles 610/140 et 571/135 – Lotissement Le Bifang – 601 m<sup>2</sup>*

**POINT 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers**

5.1 Saint-Louis Agglomération

- **Conseil Communautaire du 23 janvier 2020**

Monsieur le Maire informe qu'il enverra aux conseillers municipaux le procès-verbal du Conseil Communautaire.

Prochaine séance du Conseil Communautaire le 12 février 2020.

5.2 Association des Maires du Haut-Rhin

Monsieur le Maire informe qu'il assistera à l'Assemblée Générale de l'AMHR le 8 février 2020 accompagné de Monsieur Bernard HAAS.

**POINT 6 / Rapport des Adjointes & Commissions**

6.1 Bernard HAAS

Monsieur Bernard HAAS informe que l'élagage des arbres de la rue d'Altkirch (dans la direction de Waltenheim) sera effectué le 4 février 2020.

6.2 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL informe que la balayeuse passera dans la Commune le 4 février 2020.

6.3 Jacques CHAFFARD

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 18 décembre 2019.

Dossiers instruits

❶ Demande de Certificat d'Urbanisme CUB 068 341 19 F0022 de Monsieur Jean-Marc GIEDER, 47 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, Section 1 Parcelle 186 de 4 417 m<sup>2</sup> dont 2 562 m<sup>2</sup> en zone UB et 1 855 m<sup>2</sup> en zone A, pour un projet de construction d'une maison individuelle d'habitation sur la parcelle 186 : Avis favorable.

*Le Conseil Municipal entérine la décision.*

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 8 janvier 2020.

Dossiers instruits

❶ Demande de Permis de construire PC 068 341 19 F0015 de M. Thibaut SOMMERHALTER et Mme Magali NEFF, 11 C rue du Rhin – 68870 BARTENHEIM, pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de 201 m<sup>2</sup> et d'une piscine. Lot 19 du lotissement « Le Bifang », section 2 parcelles 556 et 595 d'une surface de 600 m<sup>2</sup> : Avis favorable.

❷ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0001 de M. et Mme LOHRENGEL Vincent et Marie, 21 A rue du Général Béthouard – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 475 de 222 m<sup>2</sup> pour l'installation d'une piscine coque de 7,5 m x 3,9 m = 29,25 m<sup>2</sup> : Avis favorable.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 29 janvier 2020.

Dossiers instruits

❶ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0002 de Mme Ulla LAEPPLÉ, 29 Suttergasse – 68510 UFFHEIM, section 2 parcelle 637 de 607 m<sup>2</sup> pour la création d'une piscine de 8,40 m x 4,20 m x 1,50 m : Avis favorable.

❷ Demande de Permis de Construire PC 068 341 20 F0001 de M. et Mme FOUTHIER Frank et Sandra, chez Maisons Eden – 1 rue du Rhin – 68270 WITTENHEIM, pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de 186,62 m<sup>2</sup> et d'une piscine enterrée. Lot 9 du lotissement « Le Bifang », section 2, parcelles 664, 667 et 671 d'une surface de 605 m<sup>2</sup>. Zone AUa du PLU : Avis favorable.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

**POINT 7 / Divers & Informations**

7.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure &amp; Lieu</i>
Mardi 11 février	Commission Finances	18 h 30 Mairie
Jeudi 20 février	Commission de contrôle des listes électorales	17 h 00 Mairie

Vendredi 28 février	Formation massage cardiaque	19 h 00 Maison des Associations
Lundi 2 mars	Conseil Municipal	<b>19 h 00</b> Mairie
Jeudi 5 mars	CCID	18 h 00 Mairie
Dimanche 8 mars	Loto de l'école	Maison des Associations
Dimanche 15 et 22 mars	Elections municipales	8h00 - 18h00 Mairie

### 7.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 18 décembre 2019
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 8 janvier 2020
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 29 janvier 2020

### 7.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de vœux de Madame Elisabeth WASSNER et des cartes de remerciements de Mesdames Denise HAABY et Monique KETTERLIN.

Monsieur le Maire tient également à remercier personnellement tous les élus et le personnel communal pour l'album de photos offert lors de la Réception de Nouvel An et pour les dédicaces de chacun.

### 7.4 Tour de table

Monsieur Thomas LEIBY invite le plus grand nombre à venir à la formation au massage cardiaque du 28 février 2020.

Monsieur Alain FEYERTAG invite tous les Elus au concert de la Chorale qui se tiendra le 17 mai 2020 à l'Eglise.

Monsieur René ALMY rend compte de la réunion du Syndicat mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental. Réunion très intéressante au cours de laquelle ils ont visité la retenue d'eau de Blotzheim.

Des visites dans les communes pour identifier l'état des berges des cours d'eau sont prévues.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 20.*

**TABLEAU DES SIGNATURES  
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM  
DE LA SEANCE DU LUNDI 3 FEVRIER 2020**

**ORDRE DU JOUR**

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Dotation de l'arme de défense individuelle des Gardes Champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin

Point 4 / Droit de préemption urbain

Point 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération &amp; Divers

Point 6 / Rapport des Adjointes &amp; Commissions

Point 7 / Divers &amp; Informations

<i>Nom &amp; Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>MARTINEZ Christian</i>	<i>Maire</i>		---
<i>HAAS Bernard</i>	<i>1<sup>er</sup> Adjoint</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>2<sup>ème</sup> Adjoint</i>		---
<i>CHAFFARD Jacques</i>	<i>3<sup>ème</sup> Adjoint</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>FEYERTAG Alain</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>MOSER Muriel</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>RISBTEIN André</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>ROOS Sabine</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---